

DEC183235CNPS

Décision portant nomination de Mme Sylvie HERON aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie HERON, ingénieure d'étude au CNRS (IE2), ingénieure de prévention au sein du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie HERON demeure affectée à la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, Mme Sylvie HERON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit